

Envoyé en préfecture le 29/07/2024

Reçu en préfecture le 29/07/2024

Publié le

ID : 034-213402118-20240725-0292024-DE

Berger
Levrault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT HÉRAULT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 19/07/2024

DELIBERATION N° 029-2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-cinq juillet à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE et Fabien SCHURRER.

Absents : Guillaume CIANCIO, Cindy CIECIERSKI, Christophe MAUREL

Pouvoirs : Guillaume CIANCIO qui donne pouvoir à Séverine ARGELLIES.
Cindy CIECIERSKI qui donne pouvoir à Laurent RUDELLE
Christophe MAUREL qui donne pouvoir à Marie-France MAUREL

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION ENT ECOLE
ANNEE 2024-2025**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée la reconduction de la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail au sein du groupe scolaire du Grand Cèdre.

L'Académie de Montpellier permet d'offrir sur l'ensemble du territoire académique un ENT (Environnement Numérique de Travail) unique qui regroupe, dans un espace sécurisé, divers services pédagogiques numériques (dans la continuité de l'ENT second degré unique déployé pour les lycées et collèges de l'Académie), Une formation uniforme des personnels, une mutualisation des ressources pédagogiques et une assistance optimisée, pour un coût de 45€ par école par an.

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, à la majorité des membres présents,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) au sein du groupe scolaire du Grand Cèdre

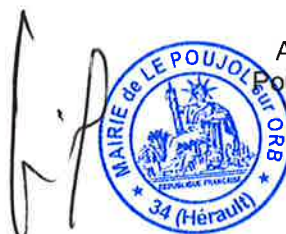
DIT que les crédits ont été prévus au Budget 2024 de la commune.

Le secrétaire de séance
Marie-France MAUREL



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire